



N° 115452-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 23 juin 2023

Rapport de présentation

OBJET : Modification de la délégation de signature des agents du cabinet de la présidence.

PJ : un projet d'arrêté.

Monsieur Guillaume DENIS a été retenu sur le poste de directeur du cabinet de la présidence de l'assemblée de la province et a pris ses fonctions le 2 mai 2023. Il convient dès lors de lui accorder une délégation de signature permanente à l'identique de celle attribuée à son prédécesseur (article 2), excepté pour le service fait qui ne requiert pas de délégation de signature (article 1).

Par ailleurs, conformément à la délibération n° 27-2023/APS du 8 juin 2023 *portant réglementation de la commande publique de la province Sud*, il est proposé de relever le seuil de la délégation de signature des engagements, commandes et conventions à 10 millions de francs CFP (article 1).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.